

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000146 – ASA 17/09/00

Informations complémentaires sur l'EXTRA 15/00 (ASA 17/08/00 du 2 mars 2000)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## PEINE DE MORT / EXÉCUTION

CHINE

Hu Changqing

Londres, le 9 mars 2000

Le 8 mars 2000, dans la province de Jiangxi, le tribunal populaire intermédiaire de Nanchang\* a ordonné l'exécution immédiate de Hu Changqing, avec l'aval de la Cour populaire suprême.

Cet homme avait été condamné à la peine capitale le 15 février 2000 par le tribunal populaire intermédiaire de Nanchang pour divers crimes de corruption portant sur des sommes dont le montant total pourrait atteindre sept millions de yuans (environ 843 000 euros). Ces crimes avaient été commis entre 1995 et 1999 alors qu'il exerçait de hautes responsabilités, d'abord au sein du Conseil des affaires d'État – le gouvernement de la République populaire de Chine – puis au poste de vice-gouverneur du Jiangxi.

Selon des informations diffusées par l'agence de presse officielle *Xinhua* (Chine nouvelle), le cas de cet homme a « eu un effet extrêmement négatif sur la société parce qu'il s'agissait d'un haut responsable ». Son exécution a apparemment été justifiée par les propos suivants : « Il est impératif qu'un criminel ayant commis des crimes aussi graves soit mis à mort pour rétablir la primauté de la loi, apaiser la colère du peuple, rectifier le mode de fonctionnement du parti et lutter contre la corruption ; la peine la plus lourde s'impose. »

Il est probable que l'exécution de Hu Changqing – le plus haut responsable qui ait jamais été exécuté en Chine pour crime économique depuis 1949 – a été programmée pour coïncider avec la session annuelle de l'Assemblée populaire nationale, la corruption constituant l'un des principaux thèmes à l'ordre du jour du Parlement chinois. Tout porte également à croire qu'en tuant cet homme, les autorités entendaient afficher leur détermination à poursuivre la campagne menée actuellement contre la corruption, à tous les niveaux de l'appareil d'État. Selon des informations diffusées par *Xinhua*, les autres responsables chinois doivent « tirer la leçon » du cas de Hu Changqing.

### Note :

\* Contrairement à ce qui avait été indiqué par erreur dans l'EXTRA 15/00, c'est dans la ville de Nanchang et non de Nancheng que Hu Changqing avait été condamné à la peine capitale.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

En Chine, la peine de mort demeure appliquée de manière très fréquente et arbitraire, souvent pour des motifs politiques. Il est courant que des vagues d'exécutions précèdent les événements marquants ou les jours fériés tels que le 1<sup>er</sup> janvier ou le Nouvel An chinois, fêté en février. Nombre de personnes peuvent alors se voir infliger la peine capitale pour des infractions relativement mineures, pour lesquelles elles n'auraient peut-être pas été condamnées à mort à d'autres moments de l'année.

En 1998, d'après les informations incomplètes rendues publiques qui ont été recueillies par Amnesty International, au moins 2 701 condamnations à mort ont été prononcées, et au moins 1 769 exécutions confirmées ont eu lieu dans ce pays. De 1990 à fin 1998, l'Organisation a recensé plus de 25 400 sentences capitales et plus de 16 600 exécutions. Toutefois, une fraction seulement des condamnations à mort et des exécutions étant révélées à l'opinion publique, Amnesty International estime que ces chiffres sont très en deçà de la réalité. Même sur la foi de ces informations fragmentaires, la Chine continue à exécuter à elle seule bien davantage de personnes que le reste du monde. Les condamnés à mort y sont passés par les armes ou exécutés par injection létale.

Une révision du Code pénal intervenue en mars 1997 a confirmé l'extension du champ d'application de la peine de mort.

**Merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de Hu Changqing. Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes. Vous pouvez néanmoins, si vous le souhaitez, envoyer une dernière série d'appels, en suivant les recommandations qui figurent ci-après.**

**ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / courrier électronique / aérogramme / lettre par avion** (en chinois, en anglais ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous consterné par la récente exécution de Hu Changqing ;
- exhortez les autorités chinoises à mettre fin au recours arbitraire et massif à la peine de mort ;
- engagez le gouvernement à exclure du champ d'application de ce châtime les crimes commis sans violence, tels que la corruption, conformément aux recommandations du rapporteur spécial des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ;
- déclarez-vous opposé en toutes circonstances à la peine capitale, qui constitue le châtime le plus cruel et inhumain qui soit ainsi qu'une violation du droit à la vie, tel qu'il est garanti par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

**APPELS À :**

**Remarque : les lignes de fax sont peu fiables en Chine et fonctionnent rarement en dehors des heures de bureau (il faut ajouter huit heures à l'heure GMT pour obtenir l'heure chinoise).**

**Président de la Cour populaire suprême de la République populaire de Chine :**

REN Jianxin Yuanzhang  
Zuigao Renmin Fayuan  
27 Dongjiao Min Xiang

Beijingshi 100726, République populaire de Chine

**Télégrammes :** Supreme People's Court President, Beijing, Chine

**Fax :** 86106 512 5012 **ou** 8610 6 520 5316 / 467 7046

(inscrivez sur votre fax : « *c/o Ministry of Justice* ») **ou**  
86 10 6 851 2174 (inscrivez sur votre fax : « *c/o Ministry of Radio, Film and TV* »)

**Formule d'appel :** *Dear President*, / Monsieur le Président,

**Président de l'Assemblée populaire nationale :**

Li Peng Weiyuanzhang  
Quanguo Renmin Daibiao Dahui  
Great Hall of the People  
Beijingshi

République populaire de Chine

**Télégrammes :** Chairman National People's Congress, Beijing, Chine

**Fax :** 8610 6 520 5316 / 467 7046 (inscrivez sur votre fax : « *c/o Ministry of Justice* ») **ou** 86 10 6 851 2174 (inscrivez sur votre fax : « *c/o Ministry of Radio, Film and TV* »)

**Formule d'appel :** *Dear Chairman*, / Monsieur le Président,

**COPIES À :**

**Agence de presse Xinhua (Chine nouvelle) :**

Xinhua News Agency

**Fax :** 8610 62019332 / 3071210

**Courriers électroniques :** xinhua@cb.col.com.cn

**Journal :**

*China Daily*

**Courriers électroniques :** www@chinadaily.com.cn

(à essayer)

**Journal (le Quotidien du peuple) :**

*People's Daily*

**Fax :** 86 10 6 5092893

**Courriers électroniques :** info@peopledaily.com.cn

Human Rights (Society) of China

**Fax :** 86 10 6 491 2961

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Chine dans votre pays.

---

*a version originale a été publiée par Amnesty International,*

*Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.*

*La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*